

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-deuxième session du Comité pour les animaux
Lima (Pérou), 7 – 13 juillet 2006

PROCEDURE D'APPROBATION DES PROJETS A FINANCEMENT EXTERNE

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. La résolution Conf. 12.2, adoptée par la Conférence des Parties à sa 12^e session (Santiago, 2002), donne des orientations sur la procédure d'approbation des projets à financement externe.
3. Cette résolution facilite l'identification des domaines prioritaires pour l'élaboration de projets et indique en détail la procédure d'approbation des propositions de projets et des donateurs potentiels.
4. Les propositions de projets soumises pour examen et demande de fonds devraient être conformes aux critères d'élaboration des projets figurant à l'annexe 1 de cette résolution et suivre la présentation indiquée dans son annexe 2.
5. Le Secrétariat a été chargé d'examiner les propositions de projets relatives à des espèces et celles préparées suite aux recommandations du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes dans le cadre de l'étude du commerce important. En consultation avec ces comités, il approuve les projets pour lesquels des fonds doivent être réunis et les classe selon leur priorité.
6. L'annexe au présent document donne des exemples de projets soumis pour financement conformément à la procédure en place avant l'adoption de la résolution Conf. 12.2, à savoir celle indiquée dans les résolutions sur le financement et le budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties, et indique les projets soumis en suivant la procédure actuelle.
7. Le Secrétariat invite le Comité pour les animaux à prendre note des informations communiquées dans le présent document.

Exemples de projets soumis conformément à la procédure en place avant l'adoption de la résolution Conf. 12.2

Titre du projet	Source des fonds	Coût total ou budget recherché /estimé	Situation actuelle
Etude de la situation du perroquet gris <i>Psittacus erithacus</i> et élaboration d'un programme de gestion au Nigéria	Gouvernement suisse et Commission européenne	45.275 USD	Soumis par le Secrétariat CITES et l'organe de gestion du Nigéria. Approuvé par le Comité permanent à sa 30 ^e session (Bruxelles, septembre 1993) Fonds obtenus en mars 2000. Projet terminé en octobre 2001. Rapport classé.
Etude de la situation du perroquet gris <i>Psittacus erithacus</i> et élaboration d'un programme de gestion en Guinée et en Guinée-Bissau.	Gouvernement suisse et Commission européenne	52.000 USD	Soumis par le Secrétariat CITES et les organes de gestion de la Guinée et de la Guinée-Bissau. Approuvé par le Comité permanent à sa 35 ^e session (Genève, mars 1995) Fonds obtenus en mars 2000. Projet terminé en février 2002. Rapport classé.
Etude de la situation du perroquet gris <i>Psittacus erithacus</i> et élaboration d'un programme de gestion en Sierra Leone	Gouvernement suisse	39.550 USD	Soumis par le Secrétariat CITES et l'organe de gestion de la Sierra Leone. Approuvé par le Comité permanent à sa 36 ^e session (Genève, janvier/février 1996) Fonds obtenus en mai 1996. Le projet n'a pas pu être réalisé en raison des troubles politiques dans le pays. Les fonds ont été transférés au projet sur le perroquet gris en Guinée et en Guinée-Bissau avec l'accord du Gouvernement suisse.

Projets soumis conformément à la résolution Conf. 12.2

<p>Evaluation des effets écologiques, économiques et sociaux du commerce international des oiseaux provenant du Sénégal</p>	<p>Aucun donateur n'a encore été trouvé</p>	<p>27.900 USD</p>	<p>Soumis l'organe de gestion du Sénégal et communiqué aux membres du Comité pour les animaux pour examen et évaluation en octobre 2005 – aucun commentaire n'a été reçu.</p>
<p>Etude de faisabilité technique du statut biologique du perroquet gris <i>Psittacus erithacus</i> en République démocratique du Congo</p>	<p>Aucun donateur n'a encore été trouvé</p>	<p>176.785 USD</p>	<p>Soumis par l'organe de gestion de la République démocratique du Congo et communiqué aux membres du Comité pour les animaux pour examen et évaluation en octobre 2005 – aucun commentaire n'a été reçu.</p>
<p>Evaluation des ressources de Sainte-Lucie en strombes géants <i>Strombus gigas</i></p>	<p>Aucun donateur n'a encore été trouvé</p>	<p>76.838 USD</p>	<p>Soumis par l'organe de gestion de Sainte-Lucie et communiqué aux membres du Comité pour les animaux pour examen et évaluation en octobre 2005 – des commentaires ont été reçus du représentant de l'Asie au Comité pour les animaux.</p>